

Budget 2007 et plan financier 2008-2010

La hausse des dépenses est loin d'être endiguée

30 octobre 2006

Numéro 38

dossierpolitique

Les recettes affectées aux assurances sociales alourdissent les dépenses

L'essentiel en bref

Le budget 2007 de la Confédération dépasse de 0,9 mrd fr. les objectifs fixés dans le frein à l'endettement. Pour les années 2008-2010, le plan financier prévoit des excédents croissants qui vont largement au-delà des exigences du frein à l'endettement. Toutefois, un examen attentif révèle que l'évolution moyenne des dépenses sera nettement supérieure à la croissance économique — estimée d'ailleurs de façon plutôt optimiste — durant cette période. Quant aux recettes, elles devraient augmenter plus que les dépenses, résultat de prévisions conjoncturelles optimistes et des hausses d'impôts prévues. Mais les excédents cumulés suffiraient tout juste à financer les dépenses extraordinaires. Il ne sera donc pas possible de réduire la dette. L'explosion des dépenses est due en particulier à l'augmentation des recettes affectées et de celles consacrées aux assurances sociales, principalement l'AI. Face à l'expansion du domaine social, les autres groupes de tâches devront dans les faits céder du terrain.

Position d'economiesuisse

Les calculs financiers prévoient certes des excédents, mais ils serviront à financer l'assainissement imminent et hors budget de déficits cumulés (caisse de pension de la Confédération et des CFF, trafic routier, transition vers la RPT). Par conséquent, une réduction de l'endettement est hors de portée. Tant les recettes que les dépenses augmenteront à un rythme nettement supérieur à la croissance économique pendant la période 2006-2010. Cela entraînera une hausse de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale, bref une nouvelle expansion de l'Etat.

economiesuisse s'engage fermement pour mettre un terme aux dérives de politique financière des années 1990 et endiguer réellement la hausse des dépenses, dans l'intérêt des contribuables et de l'ensemble de la place économique suisse. Il faut éviter aux générations actuelles et futures des charges supplémentaires, sous la forme de dettes ou de hausses d'impôt. Cet objectif n'a pas été atteint pour le présent plan financier. Aussi economiesuisse demande-t-elle au Conseil fédéral et au Parlement de faire preuve de courage et d'une plus grande discipline en matière de dépenses : il importe de limiter l'augmentation des dépenses au renchérissement. En outre, il faut engager les réformes structurelles nécessaires, principalement dans le domaine social, dont les dépenses explosent. C'est le seul moyen d'atteindre l'objectif que le Parlement s'est fixé en adoptant la motion Lauri lors de la session parlementaire de juin.

Le budget et le plan financier se fondent sur des prévisions conjoncturelles relativement optimistes. Le budget prévoit une croissance économique nominale de 2,8 % (croissance réelle de 1,5 %) pour l'année 2007, tandis que le plan financier table sur une croissance de 3 % (croissance réelle de 1,5 %) pour les années 2008-2010. Le plan financier prend en compte une légère hausse du renchérissement par rapport au budget 2007.

Les excédents financent tout juste les dépenses spéciales

Le budget 2007 – le premier établi selon le nouveau modèle comptable – affiche un excédent de 0,9 mrd fr. Pour les années 2008-2010, le plan financier table sur des excédents de 0,7 mrd fr., 1,4 mrd fr. et 1,9 mrd fr. (cf. tableaux pages 2 et 4). D'après le Département fédéral des finances (DFF), le budget comme le plan financier satisfont toutes les exigences du frein à l'endettement, qui sur la base des prévisions en matière de recettes et de la situation conjoncturelle exige des excédents. Cela revêt une certaine importance dans la mesure où le budget de la Confédération devra couvrir des dépenses extraordinaires importantes pendant la période du plan financier. Le Conseil fédéral entend financer ces dépenses principalement via le budget ordinaire, c'est-à-dire grâce à des excédents structurels, afin d'éviter une augmentation de l'endettement. Conformément au budget et au plan financier, des excédents cumulés de 4,9 mrd fr. sont prévus, soit 3,8 mrd fr. de plus que ce qu'exige le frein à l'endettement. Selon le DFF, cet excédent structurel correspondrait tout juste aux dépenses extraordinaires, après déduction des recettes extraordinaires. Cela ne crée donc aucune marge de manœuvre financière

pour intégrer de nouvelles tâches.

Recettes : progression due à la conjoncture et à la fiscalité

L'évolution conjoncturelle favorable annoncée se reflète dans les estimations des recettes : les prévisions tablent sur une croissance de 7,3 % en 2007, pour un total de 55,9 mrd fr., et sur une croissance moyenne de 5 % par an entre 2006 et 2010, pour un total culminant à 63,5 mrd fr. On constate une fois de plus que le mythe selon lequel on couperait les vivres à l'Etat est totalement dénué de fondement. D'après le DFF, deux facteurs particuliers accentuent la croissance des recettes. L'augmentation des recettes de la caisse fédérale découlerait principalement du relèvement de 0,8 point de pourcentage de la TVA en faveur de l'AI, prévu pour 2009. Ce changement produirait 1,9 mrd fr. de recettes supplémentaires en 2009 et 2,6 mrd fr. en 2010. L'introduction du nouveau modèle comptable (NMC) à partir de 2007 joue aussi un rôle, mais moindre. L'application du principe du produit brut au budget de la Confédération entraînera un gonflement des chiffres de 0,8 mrd fr. environ, sans incidence sur le plan budgétaire. Sans ces facteurs, la croissance des recettes atteindrait 5,7 % en 2007 et près de 3,5 % pour les années 2008-2010. Les deux valeurs sont nettement supérieures aux taux de croissance du PIB et au taux de renchérissement attendus. En conséquence, la quote-part fiscale de la Confédération passe de 10,6 %, selon le budget 2007, à 11,1 % en 2010 selon le plan financier. Ces chiffres contredisent les déclarations du Conseil fédéral quant à la stabilité de la quote-part fiscale.

Les chiffres cités tiennent compte des recettes

Aperçu du budget 2007

Compte financier	En millions francs						Augmentation entre 2006– 2010 (en %)
	C 2005	B 2006	B 2007	B 2008	B 2009	B 2010	
Dépenses ordinaires	51'403	52'743	55'030	57'415	60'975	62'893	4,5/4,1*
Recettes ordinaires	51'282	52'157	55'948	57'403	61'400	63'507	5,0
Résultat	-121	-586	918	-12	424	615	

B = Budget C = Compte financier *Taux de croissance hors effet dû au NMC

supplémentaires liées à l'augmentation de la RPLP (100 mio.fr. à partir de 2008). Ils prennent également en considération la compensation de la progression à froid, qui provoquera une diminution des recettes de 1 mrd fr. à partir de 2008, et la réforme de l'imposition des couples mariés (-0,7 mrd fr. à partir de 2010). Par contre, la taxe sur le CO₂, qui devrait être introduite en 2008 selon la décision de la Chambre prioritaire, n'aura pas d'influence sur la marge de manœuvre de la politique financière, car c'est une pure taxe d'incitation.

Les automatismes financiers en faveur de l'AVS et de l'AI gonflent les dépenses

Le budget 2007 table sur des dépenses ordinaires de 55 mrd fr., soit 4,3 % de plus que dans le budget 2006. Ce chiffre dépasse de 0,4 mrd fr. le montant maximal admissible selon le frein à l'endettement. Si on fait abstraction du gonflement des dépenses lié à l'introduction du nouveau modèle comptable, les dépenses croissent de 2,8 %, ce qui correspond aux prévisions de croissance du PIB.

Les prévisions sont nettement moins favorables dans le plan financier. Entre 2006 et 2010, les dépenses

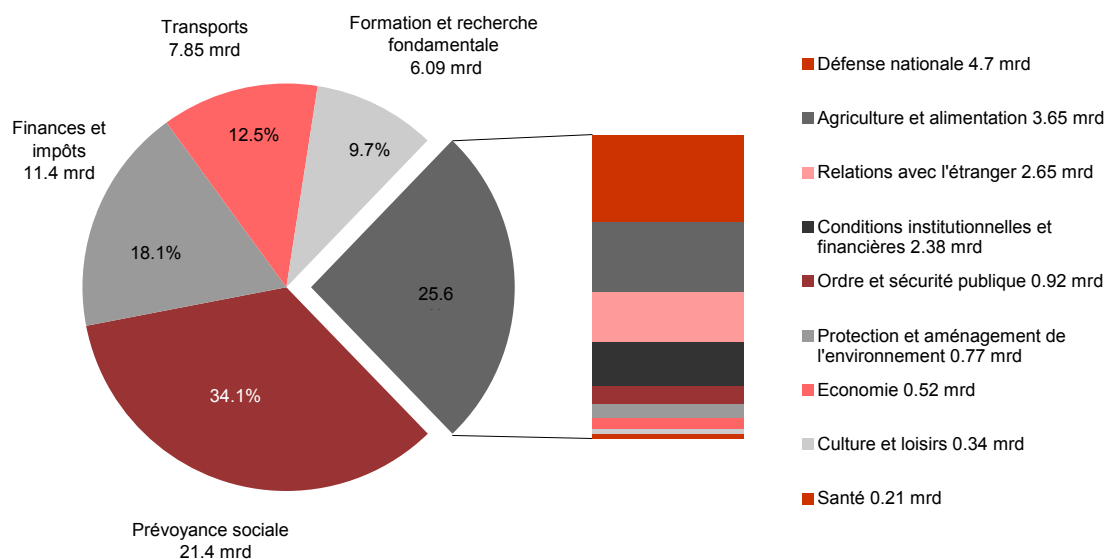
ordinaires augmenteront de 4 % par an en moyenne pour atteindre 61,7 mrd fr. Les chiffres montrent une fois encore que la légende des « économies à tout crin » n'a pas de sens. Même sans les effets liés à l'introduction du NMC, la hausse serait de 3,6 %. Les deux valeurs sont nettement supérieures à la croissance nominale du PIB prévue (3 % par an en moyenne), ce qui porterait la quote-part de la Confédération de 11,3 % du PIB, selon le budget 2007, à 11,8 % en 2010, selon le plan financier. D'après le DFF, cette évolution s'explique essentiellement par le relèvement de la TVA de 0,8 point de pourcentage en 2009 pour financer l'AI. Le pour cent de TVA d'ores et déjà affecté à l'AVS alourdit également les dépenses sociales : un accroissement des recettes de la TVA se traduit automatiquement par une hausse des dépenses pour l'AVS. Par conséquent, les autres groupes de tâches de la Confédération doivent céder du terrain face à l'AVS et l'AI.

Budget 2007 : part du lion à la prévoyance sociale

Dans le budget 2007, le compte de financement contient toujours des dépenses ayant une incidence financière. La classification des tâches dans le budget a

Structure des dépenses par groupes de tâches en 2010

Chiffres avant l'allègement découlant du réexamen des tâches



Source : Plan financier 2008-2010, Annexe 4

été revue dans la perspective de l'examen des tâches. Le changement le plus marquant concerne la part de la TVA destinée aux assurances sociales, qui est désormais affectée au groupe de tâches prévoyance sociale et non plus aux finances et impôts – ce qu'économiesuisse a critiqué pendant des années. Ce changement louable accroît la transparence. Une autre nouveauté est le transfert de l'intégralité de la recherche appliquée, qui était jusqu'ici répartie entre les différents groupes de tâches concernés, au groupe de tâches formation et recherche.

Nonante pour cent de la hausse des dépenses, après correction du gonflement dû à l'introduction du NMC, sont le fait des groupes de tâches prévoyance sociale (+4,3 %) et finances et impôts (+7,2 %).

La prévoyance sociale, qui absorbera 17,3 mrd fr. en 2007, soit un tiers environ de l'ensemble du budget

de la Confédération, est de loin le plus grand poste de dépenses. Sa part, 31,5 % en 2007, continuera de s'accroître d'ici 2010 (cf. graphique p. 3). La forte hausse par rapport au budget 2006 est principalement le fait de l'AVS, de l'AI et des réductions de primes d'assurance maladie. Pour ce qui est de l'AVS et de l'AI, la première cause de la hausse est l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix prévue pour 2007. Selon le message relatif au budget, il faut ajouter à cela le vieillissement de la population, responsable de l'augmentation des dépenses dans une proportion d'un cinquième. Concernant la réduction des primes d'assurance maladie, la hausse est liée, d'une part, à l'utilisation croissante des contributions à la réduction des primes par les cantons et, d'autre part, au relèvement de 100 mio.fr. du plafond de dépenses pour la réduction des primes d'assurance

Evolution des finances fédérales 2005-2010 (en mrd fr.)

Chiffres avant l'allègement découlant du réexamen des tâches

Groupes de tâches	C 2005	B 2006	B 2007	B 2008	B 2009	B 2010	Δ 2006-2010, en %
Dépenses							
Total	51'403	52'743	55'030	57'416	60'976	62'891	4.5% / 4.0%*
Δ par rapport à l'année précédente (en %)	2.2%	2.6%	4.3%	4.3%	6.2%	3.1%	
Prévoyance sociale	16'140	16'628	17'343	17'833	20'338	21'434	6.6%
Finances et impôts	8'242	8'796	9'726	10'863	11'290	11'409	6.7%
Transports	7'585	7'456	7'456	7'614	7'774	7'852	1.3%
Formation et recherche fondamentale	4'588	4'759	5'196	5'661	5'848	6'093	6.4%
Défense nationale	4'386	4'305	4'407	4'505	4'577	4'661	2.0%
Agriculture et alimentation	3'608	3'594	3'596	3'613	3'717	3'650	0.4%
Relations avec l'étranger	2'276	2'291	2'346	2'480	2'572	2'650	3.7%
Conditions institutionnelles et financières	2'205	2'391	2'357	2'339	2'362	2'384	-0.1%
Ordre et sécurité publique	756	835	858	872	899	916	2.3%
Protection et aménagement de l'environnement	514	555	566	532	539	774	8.7%
Economie	465	499	532	510	508	515	0.8%
Culture et loisirs	437	429	441	383	337	339	-5.7%
Santé	200	205	206	211	215	214	1.1%
Recettes							
Total	51'282	52'157	55'948	57'403	61'400	63'507	5.0%
Δ par rapport à l'année précédente (en %)	5.5%	1.7%	7.3%	2.6%	7.0%	3.4%	

B = Budget ; C = Compte financier

*Augmentation moyenne après l'allègement découlant du réexamen des tâches

maladie des enfants et des adolescents.

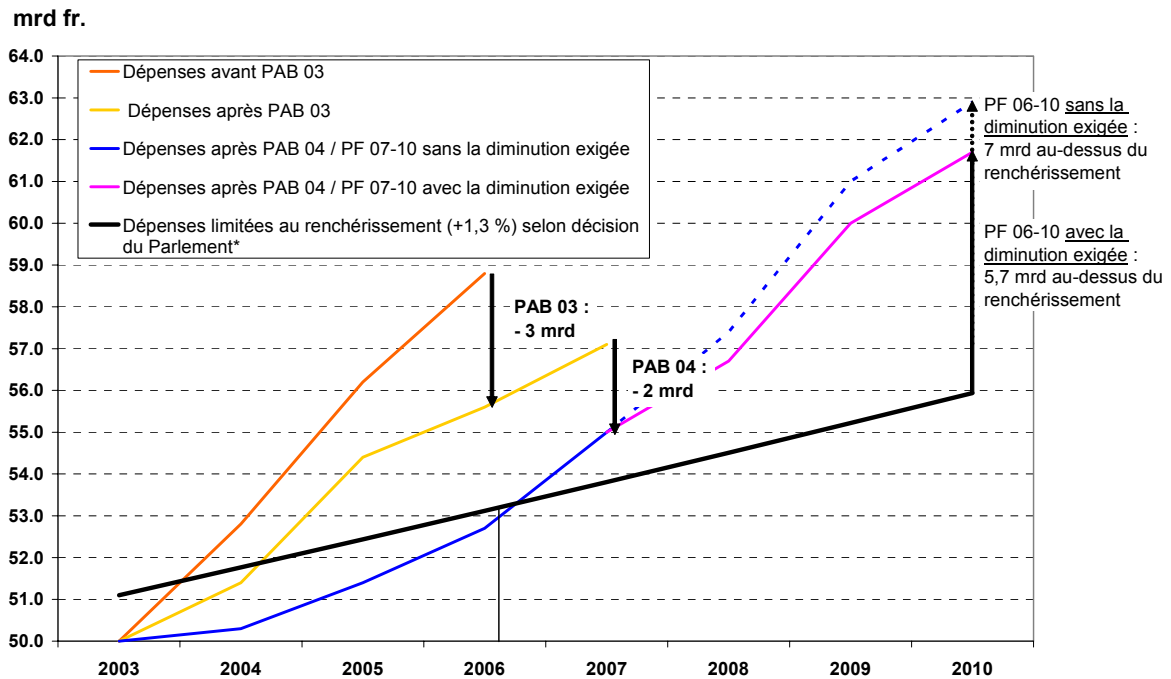
Le groupe de tâches finances et impôts englobe les parts aux recettes de la Confédération détenues par des tiers et les dépenses liées à la gestion des actifs et de la dette. A partir de 2007, les pertes sur débiteurs en matière de TVA, qui s'élèvent à 300 mio.fr. environ, seront également comptabilisées dans le domaine finances et impôts (jusqu'ici le montant net était indiqué au poste recettes, après déduction des pertes). Si on fait abstraction de cette distorsion sans incidence sur le budget, les dépenses totalisent 9,4 mrd fr. au lieu de 9,7 mrd fr. La croissance des dépenses de 7,2 % (10,6 % effet NMC inclus) est principalement imputable à la hausse des parts cantonales à l'impôt fédéral direct, qui croissent avec l'augmentation des recettes. En ce qui concerne les intérêts passifs, la hausse des taux d'intérêt a entraîné des dépenses supplémentaires. La barre des 4 mrd fr. est bientôt franchie. L'endettement s'est également aggravé.

En 2007, le groupe de tâches formation et recherche enregistrera une hausse des dépenses marquée de

Le nouveau modèle comptable

Le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) est appliqué pour la première fois dans le budget 2007 et le plan financier 2008-2010. Le budget de la Confédération présentera désormais des montants bruts. L'introduction du NMC entraîne un gonflement des chiffres de 800 à 900 mio.fr. environ, sans incidence budgétaire. Les changements concernent plusieurs groupes de tâches (cf. explications relatives aux dépenses par groupes de tâches et aux recettes). Le NMC implique également un changement de système vers une comptabilité suivant des principes commerciaux. Ainsi, les unités administratives imputeront pour la première fois des prestations au sein de l'administration fédérale, les corrections de valeur seront présentées et les amortissements saisis. En outre, on constate l'introduction du principe de la délimitation temporelle. Au niveau fédéral, le pilotage continuera de se faire sur la base du compte financier. (présentation des dépenses ayant une incidence financière).

Evolution des dépenses dans le budget fédéral 2003-2010



Source : Comptes d'Etat ; communiqué de presse du DFF du 14.09.2006 sur le budget 2007 et le plan financier 2008-2010
Base : Dépenses limitées au renchérissement (motion Merz/Walker et motion Lauri), point de référence = budget 2003

9,2 % par rapport au budget 2006, de sorte que ses dépenses s'élèveront à 5,2 mrd fr. Cette forte croissance est principalement due au NMC : en effet, à partir de 2007, les dépenses comprennent les ressources que la Confédération met à la disposition des EPF pour le loyer (443 mio.fr.). Ce groupe de tâches croît effectivement de 1 %. De plus, on constate une modification de la structure des dépenses en faveur de la promotion de la recherche.

Dans les autres grands groupes de tâches, on n'observe pas de changements importants par rapport au budget 2006.

Plan financier 2008-2010 : le social gonfle au détriment des autres groupes de tâches

Le plan financier tient dès 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Cette dernière entraîne une diminution des dépenses nettes de la Confédération de quelque 2,5 mrd fr. Cette somme est entièrement consacrée aux nouveaux instruments de compensation (compensation des ressources et des charges). Par conséquent, les changements qui auront lieu en 2008

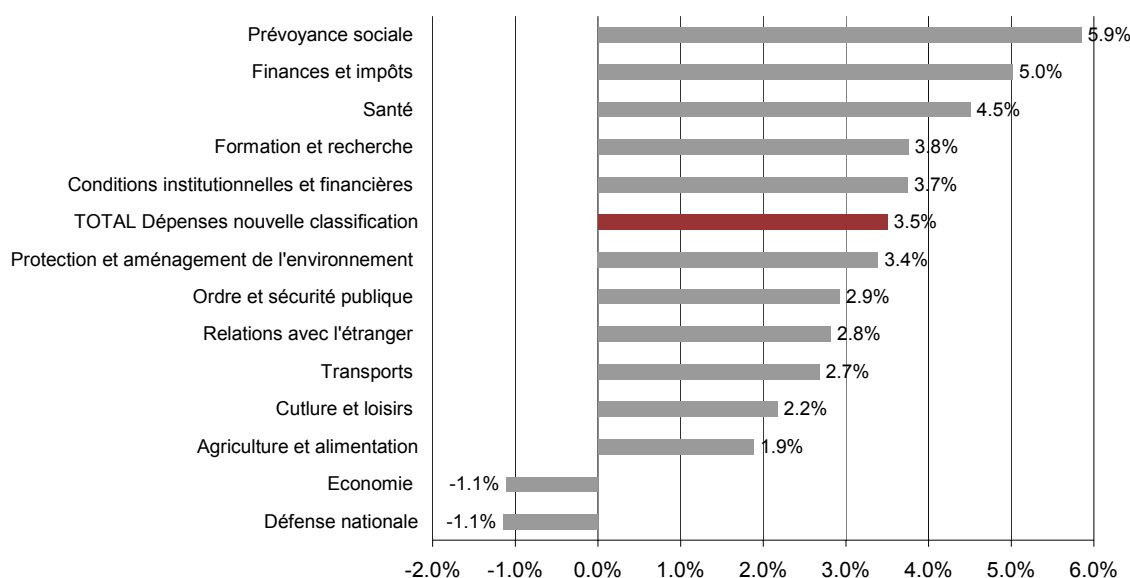
n'ont pas d'incidence sur le budget – à l'exception de la compensation des cas de rigueur qui est limitée dans le temps.

En outre, les remarques sur les différents groupes de tâches ne tiennent pas compte de la décision du Conseil fédéral de diminuer les dépenses en conséquence de l'examen des tâches de 700 mio.fr. (2008), de 950 mio.fr (2009) et de 1,2 mrd fr. (2010). Dans le plan financier, ces montants n'ont pas encore été répartis entre les différents groupes de tâches. Ils sont présentés comme un objectif global en attendant leur réalisation dans les futurs plans financiers. Les recettes de la RPLP sont estimées de façon minimaliste.

Prévoyance sociale et santé

Les dépenses de prévoyance sociale enregistrent une croissance robuste de 6,6 % par an en moyenne pour la période de 2006 à 2010. Elles totaliseront 21,4 mrd fr. en 2010. L'évolution est presque identique (6,5 %) si on fait abstraction des effets dus à l'introduction du NMC et à la RPT. Une des causes principales de la forte dynamique des dépenses dans le domaine social est le relèvement de 0,8 point de pourcentage de la TVA décidé par le Conseil fédéral à partir de 2009. Compte tenu des effets de la RPT sur les dépenses, l'accroisse-

Budget de la Confédération : évolution des dépenses par groupes de tâches 1990-2010*



Source : DFF, Plan financier 2008-2010

ment des dépenses en faveur de l'AI représente 14,0 % par an. Le plan financier tient également compte de la 11^e révision de l'AVS, qui se traduira par des économies pour la Confédération à partir de 2008 du fait, notamment, du relèvement de l'âge de la retraite des femmes. L'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix et le vieillissement de la population ont aussi une influence sur l'évolution à long terme.

Le domaine de la santé n'a guère d'impact sur le budget fédéral. Les dépenses consacrées à la prévention, qui se déroule sous forme de campagnes, devraient toutefois être gelées à leur niveau actuel.

Finances et impôts

Le poste finances et impôts (pour l'essentiel les parts de tiers aux recettes de la Confédération et les intérêts passifs : 11,4 mrd fr. en 2010) connaît la plus forte augmentation des dépenses avec 6,7 % par an. Corrigée des effets liés au NMC et à la RPT, la hausse atteint encore 5,1 %, ce qui reste considérable.

Transports

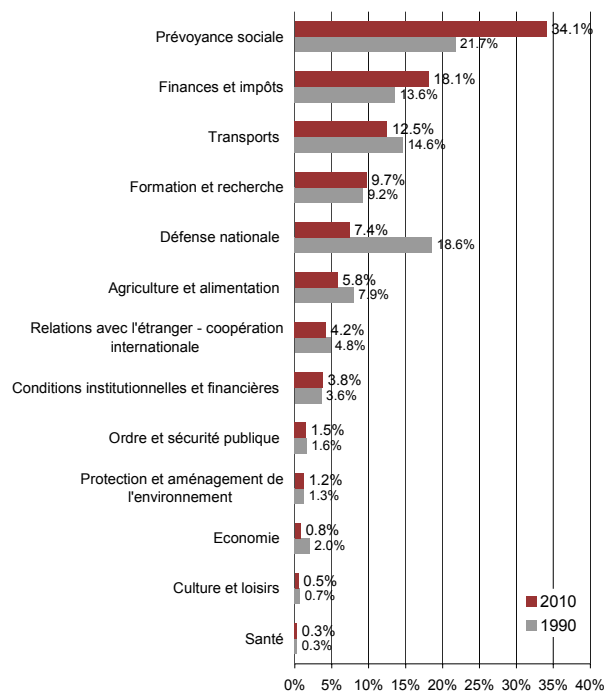
Le groupe de tâches transports poursuit sur la lancée de ces dernières années (+1,3 % par an et +2,1 % hors NMC et RPT). Les dépenses en faveur des transports publics progressent plus rapidement que les dépenses pour les routes. Il faut ajouter à cela la création du fonds d'infrastructure, doté de 2,6 mrd fr. En outre, les chiffres présentés ne tiennent pas compte des éventuelles conséquences financières des dépenses supplémentaires massives pour les NLFA. La pression en vue d'exploiter le potentiel d'économies par un assainissement des structures ferroviaires sera d'autant plus forte.

Formation et recherche

Le plan financier 2008-2010 prévoit une croissance des dépenses supérieure à la moyenne dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Pour les messages dans le domaine FRI (FRI 2008-2011 et participation aux programmes de recherche et de formation de l'UE), qui seront adoptés avant la fin 2006, la croissance des dépenses prévue, 4,5 % par an en moyenne, a été par la suite portée à 6 %.

Le transfert des charges aux cantons, en ce qui concerne la formation professionnelle et les hautes écoles spécialisées, paraît problématique dans la

Budget de la Confédération : modification des dépenses en faveur de la prévoyance sociale entre 1990 et 2010



Source : AFF, Plan financier 2008-2010

mesure où la Confédération ne cède pas les compétences correspondantes. Il faut refuser de financer des spécialistes dans le domaine social via la formation professionnelle et les hautes écoles spécialisées. Les ressources mises à la disposition des EPF (+3,4 %) enregistrent une progression inférieure à celle exigée par le conseil des EPF (+4,4 % par an). Par conséquent, elles n'ont pas de marge pour prendre des initiatives. Les subventions de base aux universités suffisent à peine pour améliorer de manière significative le taux d'encadrement. Enfin, il importe d'améliorer l'imbrication des activités de recherche-développement nationales et internationales.

Défense nationale et sécurité publique

La progression des dépenses de défense nationale (+2,0 % ou +1,7 % hors effet du NMC et de la RPT) et dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publique (+2,4 %) est inférieure à celle de l'ensemble des dépenses et ne dépasse pas celle du renchérissement, ce

qu'il faut saluer.

Agriculture et alimentation

Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (+0,4 %), le rapport relatif au plan financier parle d'une stabilisation des subventions agricoles en termes nominaux. Le plan financier se fonde sur la PA 2011, dont on ignore encore l'orientation finale. La diminution des mesures de soutien du marché en faveur des paiements directs se poursuit. Il n'y a pas de raison convaincante d'augmenter les paiements directs. Le système actuel est inadapté, car le rapport entre les objectifs et les moyens à disposition ne joue plus.

Relations avec l'étranger

Le poste relations avec l'étranger - coopération internationale enregistre une augmentation nette de 3,7 %. Les versements en faveur de l'élargissement de l'UE, les contributions à l'ONU ainsi que la promotion de la paix et de la sécurité ont joué un rôle important à cet égard. Etant donné que dans le domaine de la promotion de la paix civile et des droits de l'homme il est difficile d'évaluer avec précision les progrès, ces activités risquent de s'étendre tout naturellement. En ce qui concerne la part de l'aide publique au développement, il n'y a aucune raison de tendre à l'objectif de 0,7 %. La qualité et la fiabilité de l'aide au développement sont plus importantes.

Protection et aménagement de l'environnement

Les dépenses pour la protection et l'aménagement de l'environnement enregistrent une croissance totale de 8,6 % par an, un taux nettement supérieur à celui de l'ensemble des dépenses. Dans le domaine de l'aménagement de l'environnement, les coûts devraient progresser à un rythme inférieur à l'ensemble du budget. La croissance prévue, de 3,5 %, doit être limitée au renchérissement.

Dépenses extraordinaires

Quelque 4,1 mrd fr. sont inscrits dans le plan financier pour 2008 au titre de besoins financiers extraordinaires, dont 1,4 mrd fr. sont prévus pour des dépenses uniques résultant de l'introduction de la RPT. Ces dépenses sont dues aux tâches dont la répartition entre la Confédération et les cantons est revue dans le cadre du désenchevêtrement des tâches et pour lesquelles la Confédération versait des contributions a

posteriori. 2,6 mrd fr. sont destinés au fonds d'infrastructure à titre de première dotation. A cela il faudra ajouter les besoins exceptionnels liés au financement de la caisse de pension des CFF et de celle de la Confédération, soit 1,2 à 2,4 mrd fr. qui ne sont pas encore pris en compte. Les dépenses spéciales pourraient se monter à 5,3 voire 6,5 mrd fr. au total.

Charges supplémentaires qui menacent

Le plan financier ne prend pas en considération certains projets onéreux de la Confédération, comme les prestations complémentaires en faveur des familles. Les dépenses supplémentaires susceptibles d'être engendrées par des projets sont estimées à 600 mio.fr. par an. Les chiffres présentés ne tiennent pas non plus compte des dépenses supplémentaires liées au FRI et autres postes de moindre importance.

TVA et impôt fédéral direct : des vaches à lait ?

Budget 2007

Le budget 2007 prévoit des recettes supplémentaires substantielles du côté de l'impôt fédéral direct et de la TVA par rapport au budget 2006. L'augmentation des recettes de l'impôt fédéral direct (+10,3 %) est due en partie à la forte hausse des bénéfices des personnes morales pour l'année en cours. Cependant, cette progression marquée s'explique aussi par la forte progressivité des taux d'imposition appliqués aux personnes physiques. En ce qui concerne la TVA, la hausse de 6,3 % est le résultat des prévisions relatives à la croissance économique. Si on tient compte des pertes sur débiteurs, les recettes supplémentaires se montent à 2,8 %, ce qui correspond aux prévisions en matière de croissance économique. Les droits de timbre aussi devraient rapporter davantage, au vu de l'évolution positive de la Bourse (+14,3 %). Les recettes estimées pour l'impôt anticipé, l'impôt sur les huiles minérales, la redevance poids lourds, l'impôt sur les véhicules, la redevance pour l'utilisation des autoroutes ainsi que les droits de douane ne changent guère par rapport au budget 2006.

Plan financier 2008-2010

Les recettes fiscales représentent plus de 90 % de l'ensemble des recettes. Elles devraient enregistrer une progression moyenne de 5,0 % par an entre 2006

et 2010. L'évolution favorable de la conjoncture se reflète surtout dans les résultats de la TVA et de l'impôt fédéral direct. En ce qui concerne la TVA, on s'attend à une augmentation moyenne de 6,9 % par an. Cette dernière découle en partie du relèvement de 0,8 point de pourcentage de la TVA en faveur de l'AI prévu en 2009. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct et les droits de timbre, des hausses annuelles de respectivement 6,6 % et 4,6 % sont prévues. Entre 2008 et 2010, l'impôt fédéral direct sera affecté par la compensation de la progression à froid et les mesures immédiates dans le domaine de l'imposition des couples mariés (suppression de la pénalité du mariage). La TVA, l'impôt fédéral direct et les droits de timbre représentent près de 77 % des recettes fiscales. Les autres recettes ne changent pas beaucoup.

Commentaire

Le Conseil fédéral s'est fixé pour objectif de financer les importantes dépenses extraordinaires avec les excédents du budget ordinaire afin d'éviter une nouvelle augmentation de la dette. Les recettes ne permettent toutefois pas de réduire l'endettement. A cela s'ajoute que les recettes comme les dépenses

augmenteront à un rythme nettement supérieur à la croissance économique pendant la période 2006-2010. La quote-part de l'Etat et la quote-part fiscale de la Confédération accusent une nouvelle hausse substantielle. Le relèvement de la TVA en faveur

de l'AI en est la cause principale. On ne peut donc pas parler de démantèlement ou d'alignement vers le bas (*« race to the bottom »*). La forte expansion des dépenses et de la charge fiscale démontre qu'il est faux de dénoncer des économies à tout crin et de prétendre qu'on coupe les vivres à l'Etat. Il est surprenant que certains médias relaient ces légendes au lieu de les dénoncer.

L'évolution des dépenses dépasse largement les exigences de la motion Lauri adoptée par le Parlement. Cette motion prévoit que l'évolution des dépenses se limite autant que possible au renchérissement, compte tenu de la conjoncture ; en effet, il s'agit d'éviter des charges aux générations actuelles et futures sous forme de dettes ou de hausses d'impôt.

L'expansion de l'Etat est avant tout la conséquence des automatismes financiers en faveur de la prévoyance sociale (cf. graphique p. 6). Il faut procé-

der à des réformes structurelles si on veut maîtriser l'explosion des dépenses dans le domaine social. En effet, en l'absence de correction, les assurances sociales risquent d'accumuler 125 mrd fr. de dettes d'ici à 2025, ce qui représente 15 % du PIB. Les explications complémentaires au budget 2007 avertissent que « de plus en plus de dépenses importantes pour la

croissance et l'attrait du site économique suisse doivent céder la place aux dépenses pour la prévoyance sociale ». Cela concerne les domaines de la formation, des transports, de l'environnement, de l'agriculture et de la sécurité. Cette évolution compromet la capaci-

té d'action de l'Etat. Le document souligne par ailleurs qu'« afin d'accroître à nouveau la marge budgétaire, tous les groupes de tâches doivent être passés en revue dans le cadre du réexamen des tâches de la Confédération entamé par le Conseil fédéral, en vue de déceler les possibilités de réduction ou d'abandon de certaines d'entre elles. » L'économie soutient pleinement cette approche. Il faut espérer que le débat imminent sur le budget et sur le plan financier ne soit pas trop influencé par des promesses électorales parfois populistes.

ER

Les explications complémentaires au budget 2007 mettent en garde contre le fait que « de plus en plus de dépenses importantes pour la croissance et l'attrait du site économique suisse doivent céder la place aux dépenses de prévoyance sociale ». Cela concerne les domaines de la formation, des transports, de l'environnement, de l'agriculture ou de la sécurité.

Pour toutes questions :
pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Annexe

Indicateurs de la Confédération

	C 1990	C 2005	B 2007	B 2008	B 2009	B 2010
Quote-part de l'Etat (rapport entre l'ensemble des dépenses et le PIB, en %)	9.7	11.2	11.3	11.5	11.8	11.8
Quote-part fiscale (rapport entre les recettes fiscales et le PIB, en %)	8.8	10.4	10.6	10.6	11.0	11.1
Taux d'excédent / de déficit (rapport entre le solde du compte financier et le PIB, en %)	0.3	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1
Dettes (en mio.fr.)	38'509	129'800	130'200	134'100	134'500	131'800
Taux d'endettement (rapport entre les dettes et le PIB, en %)	11.8	28.5	26.8	26.8	26.1	24.8
Intérêts passifs (en mio.fr.)	1'832	3'577	3'837	3'936	4'013	4'151
Service de la dette (intérêts passifs, en % de l'ensemble des recettes)	5.6	7.0	6.9	6.9	6.8	6.3
Taux de transfert (dépenses de transfert en % des dépenses)	62.7	75.5	74.7	72.5	73.5	74.2

*B = Budget**C = Compte financier*